

# Partager des informations à caractère secret

## CONTEXTE

Le respect de la vie privée des personnes vulnérables, du fait d'une situation de handicap, de difficultés sociales ou de la maladie, est une préoccupation ancienne, renouvelée récemment par une évolution des conceptions, plus attentives aux libertés individuelles.

La loi de 2007 relative à la protection de l'enfance avait donné des repères aux conditions de ce partage d'informations dans ce secteur. Plus récemment, la loi de modernisation de notre système de santé a clarifié les conditions dans lesquels les professionnels du sanitaire, du médico-social et du social peuvent échanger des informations. Par ailleurs, plusieurs lois de 2014 et 2015 ont étendu le champ des professionnels tenu au respect du secret professionnel dans l'exercice de leurs missions.

Dans ce contexte, les professionnels des ESSMS sont fréquemment confrontés à des situations délicates qui les amènent à s'interroger sur la façon de concilier accompagnement global de qualité et obligations en matière de secret professionnel, ou encore devoir de réserve et obligation de discrétion. À ce titre, le partage d'informations à caractère secret est une question éthique fondamentale.

- > **Durée** : 1 à 3 jours
- > **Formation en intra, sur demande**
- > **Formation en inter-structures** : les 21 et 22 mars 2019 à Besançon



### Intervenante

**Dominique DUBOIS**



### Tarifs 2019

**980 € à 1 300 € / jour en intra**

**180 € à 230 € / jour / personne en inter-structures**  
(conditions tarifaires page 60)

## OBJECTIFS

- > Appréhender l'évolution des notions de secret professionnel, obligation de discrétion, devoir de réserve, partage d'informations et respect de la vie privée dans le secteur social et médico-social
- > Comprendre les notions de responsabilité civile et pénale et leurs applications à ce secteur
- > Repérer les droits des personnes vulnérables et les obligations institutionnelles en matière de protection de leur vie privée
- > Construire une posture professionnelle autour du partage d'informations à caractère secret

## CONTENU

- > Secret professionnel, devoir de réserve et obligation de discrétion : définitions et fondements juridiques
- > Devoir de se taire, pouvoir de se taire et devoir de parler : concilier secret professionnel et obligations de signalement
- > Secret professionnel, travail social et partage d'informations : du respect de la confidentialité à la nécessité d'échanger
- > Réflexions éthiques et recommandations quant au partage d'informations à caractère secret, au sein des établissements et services / avec des intervenants extérieurs

## PUBLICS DESTINATAIRES

- > Équipes et encadrants d'ESSMS, responsables d'organismes gestionnaires, d'associations d'usagers et/ou de représentants d'usagers
- > Praticiens libéraux intervenant en institution

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- > Analyse des problèmes posés par les situations proposées par le formateur et par les participants avec recherche collective de modalités de prévention ou de traitement des difficultés rencontrées